

Note du 17 octobre 1995 : poids des cartables.

(BO n° 39 du 26 octobre 1995.)

Des interventions nombreuses émanant de parlementaires, de parents d'élèves et d'enseignants, soulignent régulièrement le problème posé par le poids excessif des cartables transportés chaque jour par certains élèves de collège, notamment ceux qui entrent en Sixième, ainsi que les incidences éventuelles de ce transport sur leur santé.

Ces interventions paraissent, en grande partie, justifiées. Aussi, les membres de la communauté éducative doivent se sentir concernés par ce problème et ont un rôle à jouer, dans ce domaine, chacun en fonction de ses responsabilités. A titre d'exemples, les modalités concrètes suivantes peuvent être envisagées :

Les enseignants peuvent veiller à limiter leurs demandes en matière de fournitures scolaires, notamment en évaluant à la fin de chaque année (ou trimestre) les ouvrages et fournitures qui ont effectivement été utilisés ;

Les professeurs principaux peuvent apprendre aux élèves à remplir chaque jour leur cartable en fonction des impératifs de leur emploi du temps ;

Les professeurs d'éducation physique et sportive, dans le cadre de leur enseignement, peuvent dispenser une formation visant à inciter les élèves à limiter dans la vie courante les sollicitations de la colonne vertébrale en adoptant les gestes et postures appropriés ;

Les médecins et les infirmiers responsables conseillers techniques auprès des recteurs et des inspecteurs d'académie sont invités à susciter des actions de prévention et d'éducation à la santé, en sensibilisant les personnels à cette question.

Enfin, il convient de rappeler que le chef d'établissement et les représentants des partenaires intéressés à la vie des élèves peuvent, lors du conseil d'administration, examiner les solutions pratiques à mettre en oeuvre, le cas échéant, pour aboutir à une réduction du poids des cartables (qui ne devrait pas dépasser 10 % du poids moyen des élèves) ; on peut citer comme exemple la mise à disposition des élèves de casiers individuels fermant à clé.

Je souhaite que les chefs d'établissement accordent une particulière attention à la mise en oeuvre des recommandations ci-dessus.